



ACADÉMIE DE POITIERS

Liberté
Égalité
Fraternité

ARRÊTÉ

- **VU** le décret n° 2012-1098 du 28 septembre 2012 portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'Etat ;
- **VU** le décret n° 95-102 du 27 janvier 1995 ouvrant aux ressortissants des Etats membres de l'Union européenne autres que la France l'accès à certains corps de fonctionnaires des services médicaux et des services sociaux de l'Etat ;
- **VU** l'arrêté du 28 février 2013 fixant les modalités et la nature de l'épreuve des concours externe et interne de recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat ;
- **VU** l'arrêté du 18 novembre 2002 fixant les conditions d'organisation des concours et la composition du jury pour le recrutement des assistants de service social du ministère chargé de l'éducation nationale ;
- **VU** l'arrêté du 2 février 2024 autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Rectorat de l'académie
de Poitiers
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale de
la Vienne

Division
des Examens
et Concours

DEC 1 - n° 2024-13

Article 1 : Le jury du concours externe pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche pour la session 2024 est composé ainsi qu'il suit :

Président du jury : M. Christophe RAVET, conseiller technique de service social, conseiller technique de la rectrice, Rectorat - Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Vienne

Membres du jury :

- M. Thierry BOCQUILLON, principal, Collège France Bloch Sérazin - Poitiers
- Mme Audrey DELAGE, assistante de service social, Rectorat - Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Vienne
- Mme Alexandra DUMAS, assistante de service social, Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Deux-Sèvres
- Mme Béatrice LEHOUX, conseillère technique de service social, Rectorat - Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Vienne
- M. Christophe MAUVILLAIN, principal, Collège Camille Claudel - Civray

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de l'académie de Poitiers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 16 mai 2024

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie
Benoît Robert

JEAN-JACQUES VIAL Rectrice de l'académie de Poitiers